



Le 13 décembre 2021

COMMUNE
DE
COBRIEUX
59830

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL MARDI 7 DECEMBRE 2021 – 20 H – SALLE COMMUNALE

Présents : Patrick LEMAIRE, Maire, Christophe THIEBAUT, Sylvie DESTRIEZ, Adjoint, Benoît LEROY, Jean-Marc BOUCHEZ, Patrick LESAGE, Gérard NOCK, Chantal BAERT, Rufin COCHETEUX, Pascal DEHAEZE, Rita TRINEZ, Sylvie DEBRIL, Alain DECHAUME ;

Absente ayant donné procuration : Lise MIGNON qui mandate Sylvie DESTRIEZ ;

Absent : Christophe VANHALST.

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2021 :

Une remarque : point 9 spectacle offert par la Communauté de Communes aux personnes âgées de « 656 ans et plus » : il faut lire « 65 ans et plus ».

Pas d'autre remarque le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2 – Adhésion de la commune au groupement de commandes « de la commande publique »

Monsieur le Maire explique : la communauté de Commune met en avant un besoin sensible pour les communes : les marchés de travaux avec les éventuels marchés de maîtrise d'œuvre ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui en découlent. Il est proposé de créer un service commun « commande publique », dans le cadre du schéma de mutualisation communautaire.

Monsieur le Maire soumet ce point à l'approbation du Conseil Municipal qui à l'unanimité décide d'adhérer au groupement de commandes « de la commande publique » et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

3 – Adhésion de la commune au groupement de commandes « réfection de chaussée »

Monsieur le Maire présente le groupement de commandes « réfection de chaussée » mis en place par la Communauté de Communes, ce groupement permettra aux communes adhérentes de bénéficier d'un meilleur coût et d'une réactivité d'intervention dans le domaine défini.

Monsieur le Maire soumet ce point à l'approbation du Conseil Municipal qui à l'unanimité décide d'adhérer au groupement de commandes « réfection de chaussée » et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

4 – Adhésion de la commune au groupement de commandes « réfection des abords de chaussée »

Monsieur le Maire présente le groupement de commandes « réfection des abords de chaussée » mis en place par la Communauté de Communes, ce groupement permettra aux communes adhérentes de bénéficier d'un meilleur coût et de bénéficier d'une réaction d'intervention dans le domaine défini.

Monsieur le Maire soumet ce point à l'approbation du Conseil Municipal qui à l'unanimité décide d'adhérer au groupement de commandes « réfection des abords de chaussée » et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

5 – SIDEN-SIAN : adhésion de communes avec transfert de compétence eau potable – assainissement collectif et/ou défense extérieure incendie

Monsieur le Maire expose les adhésions présentées par le Syndicat SIDEN-SIAN /- Adhésion au SIDEN-SIAN d'Etaves-et-Bocquiaux et de Croix Fonsomme avec transfert de la compétence eau potable ;

- Adhésion au SIDEN-SIAN d'Anizy-le-Grand, Brancours-en-Lannois, Chaillevois, Pinon, Prémontré, Royaucourt-et-Chailvet et Urcel avec la compétence assainissement collectif ;
- Adhésion au SIDEN-SIAN des communes d'Arleux, Haspres, Hélesmes, Herrin, La Gorgue, Lauwin-Planque, Marchiennes, Obrechies, Corbehem, Fleurbaix, Fresnes-les-Montauban, Hautourt, Sailly-sur-la Lys et Izel-les-Equerchin avec transfert de la compétence Défense Extérieure contre l'Incendie.

Après avoir entendu la présentation, les Elus par 13 voix pour et 1 abstention valident les adhésions telles que présentées.

6 – Point sur les travaux en cours :

Aménagement des abords rue du Mazet :

Christophe THIEBAUX, en charge des travaux, rend compte : le chantier est à ce jour globalement fini, restent quelques finitions qui devraient être prochainement levées. Le chantier a été exécuté dans une bonne ambiance, les finitions peinent à finir mais l'achèvement devrait être déclaré prochainement. Lorsque le parfait achèvement sera constaté, les demandes de versement des subventions pourront être adressés aux partenaires financiers et la clôture de ce dossier pourra être déclarée.

Christophe THIEBAUT constate la malveillance des usagers de la route (véhicules privés ou utilitaires, engins agricoles...) qui n'hésitent pas à rouler dans les espaces verts plutôt que de laisser passer le véhicule qui pourrait se trouver face à eux.

Rita TRINEZ demande quel aménagement pourrait être apporté car, dit-elle, deux tracteurs ne peuvent pas se croiser. Elle demande d'examiner le retrait des bandes d'espaces verts sur les secteurs pavés pour faciliter le croisement, celles-ci pourraient alors être traitées en « dur ».

Christophe THIEBAUT rappelle que les largeurs de voie sont conformes à la Loi.

Le problème de circulation des tracteurs, camions et autres utilisateurs de la voie est constant, la vitesse n'est pas respectée et les conducteurs ne veulent pas laisser le passage à celui devant, complète Monsieur le Maire. Des poteaux bois vont être installés dans les espaces verts pour marquer leur présence.

Benoit LEROY demande qu'il n'y ait pas un surcroit de poteau, les espaces verts sont récents, les terres ne sont pas encore compactées et le temps pluvieux n'aide en rien. Lorsque les terres se seront naturellement tassées, les roues auront moins d'impact si un véhicule venait à emprunter l'espace planté.

Jean-Marc BOUCHEZ exprime également son désarroi face aux désordres subis sur les espaces verts. Avant il n'y avait pas d'accotement aménagé, il faut espérer qu'un peu à la fois les usagers vont s'habituer au nouveau profil de la voie et adapter leur conduite.

Pascal DEHAEZE propose de faire passer ces messages « de respect des espaces verts » via le prochain Cobinfo.

Un article est déjà paru, répond Monsieur le Maire, mais il sera renouvelé sur la prochaine parution.

Benoit LEROY évoque un incident au niveau du carrefour pavés des Grand'Rue et route de Cysoing : un cycliste a glissé sur les pavés humides.

Travaux de rénovation énergétique et thermique de l'école communale :

Christophe THIEBAUT rend compte de ce chantier, celui-ci se déroulant uniquement aux vacances scolaires est plus long et plus délicat à programmer d'autant qu'une entreprise a pris du retard dans la commande des matériaux : lot menuiserie. En réponse à la demande de Rufin COCHETEUX qui demande si des pénalités peuvent être données ; Christophe THIEBAUT répond qu'il y aurait alors crainte que l'entreprise casse son chantier, retardant d'autant le bon déroulement des 4 autres lots.

L'ensemble des entreprises a été convoqué pour organiser le suivi du chantier lors des vacances de fin d'année. Les entreprises se sont montrées coopératives. 5 lots sont inscrits au marché, 4 lots pourraient être réceptionnés avant le 24 décembre 2021. Le lot peinture, dernier à intervenir, adaptera son intervention sur les vacances de fin d'année et si besoin d'hiver et les mercredis si intéressant : une intervention oblige à bouger les chaises et bureaux à minima, peu d'intérêt sur une journée.

En résumé : réception le 24 décembre des lots :

- menuiserie
- plâtrerie
- chauffage
- électricité

- lot peinture intervention dès réception des 4 lots ci-dessus et en fonction du retour en classe.

Par rapport au mode de chauffage, Rufin COCHETEUX remarque le bruit de la pompe à chaleur et s'inquiète des réactions éventuelles des riverains. A ce jour aucune, répond Monsieur le Maire.

6 – Information sur la vidéo protection

Monsieur le Maire souhaite évoquer la mise en place d'un dispositif de vidéo protection : il serait intéressant de créer une commission qui travaillerait sur l'opportunité du déploiement de ce dispositif de surveillance. Plusieurs communes alentour sont à ce jour équipées.

Ce point a été évoqué en conseil communautaire, il a été conseillé d'établir au préalable de toute décision un état des lieux, qui permettra de mener une réflexion sur le bienfondé et débouchera ou non sur l'installation d'une ou plusieurs caméras de surveillance.

Ce point a fait l'objet d'une discussion il y a environ 2 ans, rappelle Pascal DEHAEZE, le besoin n'a pas été mis en avant. Il demande quel est le pouvoir de la Municipalité d'intervenir si un auteur de méfaits est reconnu ?

Monsieur le Maire confirme que les Elus peuvent interpeller un contrevenant et lui demander d'expliquer son geste.

Monsieur le Maire évoque un avis partagé pour les communes de la CCPC tout en sentant une volonté de mettre en place un dispositif de surveillance. Dossier à suivre.

7 – Fêtes de fin d'année – Cérémonie des vœux

Distribution du colis de Noël aux Aînés :

Organisée le 14 décembre prochain, les colis sont confectionnés de denrées, sucreries et boissons. Si des Elus sont disponibles pour aider les distributeurs, ils sont les bienvenus dit Monsieur le Maire.

Goûter de Noël pour les enfants de l'école :

Organisé le vendredi 17 décembre après-midi, si ce goûter est traditionnellement intergénérationnel, cette année en raison de la pandémie, les personnes âgées n'y seront pas conviées. Les enfants partageront un chocolat chaud avec de la coquille en attendant le Père Noël.

Journée spéciale Noël :

Sylvie DESTRIEZ rappelle l'organisation de cette journée qui devrait se dérouler salle communale, église et stade : accueil salle communale, découverte des décorations de Noël, partage d'un vin chaud, suivi d'une représentation de la chorale qui reprendra des chants de Noël, distribution de lampions pour un cortège vers le stade où sera tiré un feu d'artifice. Tout est prévu en extérieur.

Cérémonie des vœux :

Pour le moment pas de décision arrêtée.

Autres manifestations prévues :

Organisation courant avril d'un stage « premiers gestes de secours ». Sylvie DEBRIL explique les modalités de ce stage comprenant une partie pédagogique et une partie pratique.

Ligue Protectrice des Oiseaux : LPO :

Patrick DEHAEZE expose les sujets d'animation proposés par la LPO, association bien connue et reconnue :

- 1 week-end sur le mois d'avril 2021 : vendredi soir conférence sur le thème accueillir la biodiversité : pourquoi et comment ? - samedi matin fabrication de nichoirs à destination des enfants (les nichoirs étant ensuite disposés sur la commune) - pique-nique partagé et sortie nature à thème (durée 2 heures – 20 personnes).

Le coût du week-end s'élèverait à 950 € pour l'ensemble des prestations, celles-ci pouvant être dissociées pour diminuer le coût. Une participation des familles pourrait être envisagée.

La décision devant être prise début janvier.

- Autre proposition d'animation : mise en place d'un refuge, espace où l'on pratique la tonte différenciée, la plantation d'essence mellifères...

8 – Jardiniers bénévoles :

Jean-Marc BOUCHEZ rend compte des travaux du groupe de jardiniers avec le fleurissement hivernal des espaces verts : pâquerettes, pensées, bulbes... Le groupe travaille déjà sur les plantations de printemps.

9 – Point sur la communication :

La prochaine gazette est en préparation pour une sortie en janvier permettant de relater les festivités de fin d'année, une page est consacrée au personnel communal.

10 – Questions diverses :

Rencontre SIVOM :

Pascal DEHAEZE rend compte de cette réunion. Constat : il est difficile d'être entendu néanmoins la commission SIVOM reste active à la défense de l'intérêt général.

Taxi Rail :

Alain DECHAUME, Pascal DEHAEZE et Jean-Marc BOUCHEZ ont participé à une conférence sur le « taxi rail » : navette autonome d'une capacité de 40 voyageurs (pouvant se relier par 3 ou 4) circulant sur les voies existantes. Amplitude de fonctionnement : 24h/24h. Pourrait emprunter les voies existantes.

Ce dispositif est présent en région Normandie. Pourrait être intéressant pour la Pévèle.

Travaux intérieurs Eglise :

Rufin COCHETEUX rend compte des travaux réalisés et financés par la Paroisse : menuiseries dans le Chœur. Il évoque le « classement » de certains éléments qui engendre des demandes d'autorisations longues à obtenir. Mais il tient avant tout à remercier le travail et l'implication des bénévoles.

Illuminations dans la commune :

Jean-Marc BOUCHEZ propose, comme l'an dernier, de déposer une carte de remerciement pour la contribution aux décorations de Noël dans les boîtes aux lettres des propriétaires participant à la décoration générale du village.

Eclairage public route de Cysoing :

Jean-Marc BOUCHEZ demande s'il est prévu d'étendre le réseau d'éclairage public route de Cysoing. Oui répond Monsieur le Maire, ces travaux sont pris en charge au titre des transferts de compétences par la communauté de commune mais ne seront réalisés qu'à l'achèvement des constructions en cours.

Recours Consorts DELEPORTE :

Monsieur le Maire informe d'un recours déposé par la famille DELEPORTE, propriétaire de terres agricoles rue du Mazet à la sortie de la commune. Motif du recours : la non constructibilité de leur terrain. Monsieur le Maire précise que ces terrains sont classés au PLU en zone A. La procédure de défense est en cours. Le Conseil Municipal sera tenu informé de la suite donnée.

Jardin partagé :

Un espace communal dans l'enceinte du terrain de sports a été mis à disposition des Coberlois, il y a quelques années, pour organiser un « jardin partagé » chacun pouvant venir cultiver, se promener...

Monsieur le Maire a souhaité rencontrer les participants de ce jardin pour évoquer cette activité et mettre en place une convention entre les différentes parties et sous couvert de l'Association des Amis de Cobrieux.

Christophe THIEBAUT, Jean-Marc BOUCHEZ et Alain DECHAUME ont travaillé sur l'écriture de cette convention (en s'inspirant d'autres communes). L'Association des Amis de COBRIEUX intègre cette activité dans leurs compétences. Le sens de cette convention est d'apporter une protection juridique aux usagers, de préciser les compétences de chacun et celles de la mairie qui a un droit de regard sur cette activité qui doit répondre au principe des jardins partagés. Cette convention est écrite pour une année renouvelable 4 fois.

Intervention de Rita TRINEZ qui rappelle l'origine de ce jardin partagé créé au mandat précédent : au début des animations ont été faites autour du jardin, effectivement il n'y avait pas de cadre écrit. Elle a pu lire, dit-elle, le projet de convention qu'elle trouve très restrictif : horaires mis en place, modification en partie de l'implantation (alors que la terre a été travaillée pour l'espace actuel et sera en partie à retravailler suite à la modification du périmètre).

Christophe THIEBAUT rassure sur la mise en place de cette convention, qui n'est en rien une critique par rapport à l'origine, simplement aujourd'hui il est nécessaire de mettre un cadre pour différentes raisons dont le respect de l'environnement, des nuisances sonores et de l'esprit d'un jardin partagé.

Alain DECHAUME précise les horaires (8 heures à 21 heures) ont été choisis en comparaison avec la convention d'autres communes. Bien sûr en cas de fortes chaleurs et dans le respect de la tranquillité des lieux il est possible de venir procéder aux arrosages le matin de bonne heure, mais il n'est pas envisageable d'utiliser des engins motorisés en dehors de ces horaires.

Rita TRINEZ demande des précisions sur la réserve d'eau et la reprise d'une bande de 4 mètres.

Christophe THIEBAUT répond :

- sur le retrait de 4 mètres : cette disposition est inscrite au Plan Local d'Urbanisme en vigueur sur la commune, elle est mise en place de la même façon sur l'espace jardin.
- sur la modification de l'implantation : celle-ci interviendra après les récoltes, il est à noter que le terrain mis à disposition est d'une superficie de 80 m² représentant avec la zone existante un rectangle cohérent, facile d'entretien. Si les premiers travaux de mise en place sont difficiles du fait de la dureté de la terre, la commune regardera l'aide qu'elle peut apporter.

Jean-Marc BOUCHEZ dit que le terrain d'origine représentait l'emprise du terrain de boules or maintenant les cultures s'étendent jusqu'aux haies des riverains, sans autorisation.

Une discussion s'engage sur le caractère de la convention et sur l'utilisation actuelle de cet espace : pas de cadre (horaires-bruits), méconnaissance des usagers intervenants.

Monsieur le Maire conclut le débat, en effet il est normal que la Municipalité, propriétaire des lieux, mette en place une convention réglementant l'utilisation de ce jardin aux habitants de COBRIEUX, à des horaires définis pour le respect de la tranquillité de chacun et dans le respect de l'emprise définie.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Monsieur le Maire indique que le Conseil Municipal se réunira en janvier, la date sera transmise prochainement.

**Vu le Maire,
Patrick LEMAIRE**